

EN DATE DU 9 JUIN 2020

# POLITIQUE CESSIONS COVID-19

## Duché de Bicolline

Les balises que le Duché de Bicolline utilise concernant l'accès aux cessions sont en partie basées sur les recommandations de la FQCC (Fédération Québécoise de Camping et Caravaning) ainsi que de la SÉPAQ (Société des Établissements de Plein Air du Québec) et du plan de sécurité sanitaire Covid-19 de l'industrie touristique.



# CONSIGNES GÉNÉRALES CONCERNANT L'ACCÈS AU DUCHÉ



- **L'inscription en ligne pour l'accès aux fins de semaines de cessions est obligatoire. Sans inscription préalable, l'accès au terrain sera refusé. Nous vous invitons à bien lire les points sur le site internet avant de remplir votre inscription.**
- Votre cession doit être en ordre pour avoir accès à votre bâtiment (cela concerne les cessionnaires ayant à faire le paiement en décembre 2019 ou mars 2020).
- La politique de cession reste la même, c'est-à-dire que vous avez accès une fois par mois à vos bâtiments. Cependant à cause des restrictions sur le nombre de personnes pouvant loger ou se réunir, nous avons augmenté les dates d'accès par mois (voir calendrier) afin d'assurer une rotation pour les cessions de groupe (plusieurs propriétaires).
- **L'accès est réservé uniquement pour les propriétaires de cession, leur conjoint(e) et enfant(s).**
- S'il y a plusieurs propriétaires sur une cession, l'accès est limité à 10 d'entre-eux par fin de semaine.
- Aucun invité durant la saison 2020.
- **Un maximum de 10 personnes provenant de 3 familles différentes peut loger dans un bâtiment.**
- Si vous êtes malades ou avez des symptômes s'apparentant au Covid-19, merci de ne pas vous présenter.
- Aucun rassemblement sur le terrain de plus de 10 personnes.
- Un maximum de 250 personnes total sur le terrain par fin de semaine est accepté.

- Les consignes de base devront être appliquées telles la distanciation et la désinfection des mains. Nous demandons à chacun d'apporter leur produit désinfectant pour les mains.
- Les consignes concernant les feux de camps restent les mêmes. Feu couvert de taille modeste, **pare-étincelles obligatoire**.
  - Vous pouvez commander des cordes de bois. Le bois sera livré directement à votre cession.
  - 75\$/corde (bois sec et fendu)
  - Faites votre commande à [info@bicolline.org](mailto:info@bicolline.org)
- Les bâtiments communs du Duché de Bicolline ne sont pas accessibles (Auberge, Vieille Taverne, abris du Faubourg, le Fort, le hameau, la cabane Tarkasis...)

## SANITAIRES ET DÉCHETS

- Le bloc sanitaire sera ouvert et sera nettoyé à toutes les 3 heures en journée. Les douches seront accessibles en achetant une carte-douche à l'accueil.
  - Horaire d'ouverture du bloc: 8h à 11h, 12h à 15h, 16h à 19h, 20h à 23h, fermeture du bloc sanitaire de 23h à 8h.
  - Vous trouverez du produit désinfectant à l'entrée du bloc sanitaire, merci de désinfecter vos mains avant d'entrer.
- Trois points d'eau seront accessibles et identifiés dans la vieille-ville, quartier nord et haute-ville. **Ces points d'eau sont réservés strictement pour l'approvisionnement en eau potable et en aucun cas ceux-ci doivent être utilisés comme point de vaisselle ou lavage.**
  - À chaque point d'eau vous trouverez du produit désinfectant, merci de désinfecter vos mains avant l'utilisation du robinet.

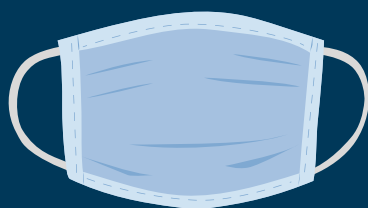
- **Gestion des déchets: vous devez repartir avec tous vos déchets/recyclage.**
- Quelques toilettes chimiques sont réparties sur le terrain. Elles sont identifiées au groupe pouvant les utiliser. Il s'agit des toilettes des chantiers en cours, merci de ne pas les utiliser.
- Pour les personnes/groupes préférant avoir leur propre toilette chimique, il est possible de vous en faire livrer une à proximité de votre bâtiment.
  - Cette option est à vos frais au coût de 131\$ par mois avec un nettoyage par semaine + 43\$ pour la livraison et récupération.
  - Le service est assuré par la compagnie Pompage Expert, **pour réservation écrire à [info@pompage-expert.com](mailto:info@pompage-expert.com)**
  - N'oubliez pas d'indiquer la durée souhaitée (1 à 3 mois) et de spécifier votre numéro de cession (le numéro indiqué sur votre facturation de cession).

## ARRIVÉE



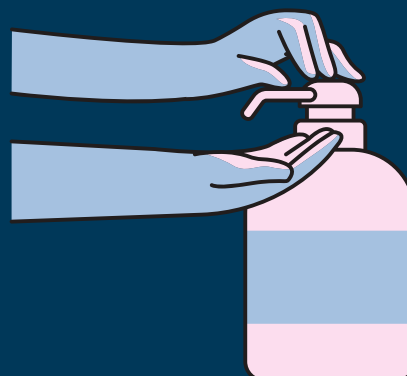
- Une permanence à l'accueil sera assurée à tous les jours
  - Horaire: Samedi 9h à 18h et dimanche 9h à 18h
  - Tout le monde devra avoir quitté le terrain pour 18h dimanche
- Veuillez prendre note que les portes de bois du terrain seront ouvertes et fermées selon les heures d'accueil établies. Cependant les stationnements restent ouverts pour l'accès à vos véhicules en tout temps.
- Aucune arrivée possible en dehors des heures mentionnées ci-haut.

- Aucune arrivée le vendredi
- Il est impératif de vous présenter à l'accueil à votre arrivée.
- Les consignes habituelles concernant les véhicules s'appliquent. Vous pouvez accéder au terrain à votre arrivée pour décharger votre matériel, puis vous devez stationner votre voiture sur les stationnements du Duché.



**Le port du masque est  
recommandé**

**Merci de vous  
désinfecter/laver les  
mains régulièrement**



L'information contenue dans ce document pourrait se voir adaptée en vue des consignes sanitaires et gouvernementales annoncées. Vous serez contactés par courriel en cas d'ajustement.

**MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION ET  
COLLABORATION.**

**NOUS AVONS HÂTE DE VOUS REVOIR SUR  
LES TERRES DU DUCHÉ!**

Au plaisir,  
L'équipe du Duché de Bicolline